ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

presse

Question au Gouvernement n° 789

Texte de la question

PRESSTALIS

M. le président. La parole est à Mme Valérie Corre, pour le groupe socialiste, républicain et citoyen.
Mme Valérie Corre. Ma question s'adresse à Mme la ministre de la culture et de la communication.
Madame la ministre, les dernières semaines l'ont rappelé, la liberté de la presse est un pilier essentiel d'une société démocratique.
Pour garantir l'indépendance de la presse et sa qualité, il est indispensable que son activité soit assise sur une solidarité économique et sur un réseau de distribution viable.
Le fort recul des volumes de vente en kiosque, conséquence notamment des mutations technologiques qui affectent les médias à travers le monde et de l'attentisme du précédent gouvernement, ont menacé la survie de Presstalis.
En lien avec Michel Sapin, le ministre du travail, vous vous êtes saisie de ce dossier difficile pour tenter d'apporter des réponses durables aux difficultés de Presstalis, alors que 1 200 emplois étaient menacés et que les mouvements de grève s'amplifiaient.
Ainsi, vous avez confié le 8 février dernier une mission de médiation à Raymond Redding. Le dialogue social, la mobilisation des partenaires sociaux et des éditeurs de presse ont permis d'élaborer des accords permettant de protéger Presstalis et de garantir la poursuite de l'activité de distribution de la presse.
Les solutions proposées permettent de renforcer le plan industriel défini par l'accord du 5 octobre dernier.
Madame la ministre, sur ce dossier aussi, le Gouvernement a su se saisir courageusement d'une question sensible pour garantir le dialogue social et permettre l'implication des partenaires afin d'élaborer des solutions efficaces et durables.
Pouvez-vous nous indiquer quelles sont les conclusions de cette médiation ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe SRC.)*
M. le président. La parole est à Mme la ministre de la culture et de la communication.
Mme Aurélie Filippetti, *ministre de la culture et de la communication.* La situation de Presstalis, entreprise qui s'occupe de la distribution de la presse en France, vous le savez, est difficile.
Nous avons trouvé, en juillet dernier, une situation marquée par une dégradation de 25 %, sur les cinq dernières années, des volumes distribués. De manière extrêmement rapide, je me suis saisie de ce dossier pour mettre en place un projet industriel. Un accord a été signé le 5 octobre dernier, qui prévoyait un certain nombre de réorganisations au sein de l'entreprise Presstalis. C'est un enjeu majeur pour la diffusion de la presse et donc pour son pluralisme dans notre pays.
Mais cet accord du 5 octobre dernier prévoyait évidemment un certain nombre de mesures sociales, qui ont entraîné des difficultés dans la distribution de la presse au cours de l'hiver dernier. C'est pourquoi, avec Michel Sapin, nous avons confié, le 8 février dernier, une mission de médiation à Raymond Redding. Cette mission est un succès, et nous pouvons tous nous en féliciter. Nous avons pu éviter de nouveaux heurts sociaux majeurs, qui auraient compromis gravement à la fois la survie de Presstalis, celle de certains titres de presse et le dialogue social.
Nous avons agi avec le souci constant du dialogue social. L'entreprise Presstalis va pouvoir repartir sur de bons rails, avec un plan de réorganisation qui prévoit 500 départs, mais des départs volontaires, et des mesures

d'âge pour les plus de cinquante-cinq ans. Il n'y aura donc aucun départ contraint.
M. Franck Gilard. Qui paie ?
Mme Aurélie Filippetti, *ministre de la culture et de la communication.* De plus, la situation des kiosquiers sera elle aussi abordée avec finesse et précision, pour préserver cet échelon indispensable de la distribution de la presse. *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe SRC.)*

Données clés

Auteur : Mme Valérie Corre
Circonscription : Loiret (6e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain
Type de question : Question au Gouvernement
Numéro de la question : 789
Rubrique : Presse et livres
Ministère interrogé : Culture et communication
Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 18 avril 2013
La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 18 avril 2013